

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015.

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 13 Février 2015 a été affiché le 26 Février 2015, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 27 Mars 2015, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 2 Avril 2015, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Acquisition de terrain à la Loge.
- 2- Convention de prêt à usage.
- 3- Budget Primitif 2015.
- 4- Questions diverses.

Étaient présents :

Mme Christine PAVY, M Jean-François CHAMP, M. Jean-Claude GOHIER, M André MANDARD, adjoints au Maire.
Mme Isabelle BOUCARD, Madame Isabelle DAVY, Mme Dorothee ANSERMINO, M Jean-Claude FROMET, Mme Chloé GAUTIER, M René GROSOS, M Dominique PILLOT, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Edith COULMEAU qui a donné pouvoir à Madame Christine PAVY.
Monsieur Serge NOUZIERES qui a donné pouvoir à Madame Dorothee ANSERMINO.
Madame Axelle BERGERON qui a donné pouvoir à Monsieur Jean- Claude FROMET.

Madame Christine PAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès-verbal du 13 Février 2015.
Les modifications suivantes sont demandées :

P2/4 2è) Supprimer le paragraphe « Monsieur CHAMP ayant pris les avis... »
P3/4 TOUR DE TABLE 3^{ème} paragraphe remplacer septembre par octobre.

Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.
Le Maire passe à l’ordre du jour.

1 - Acquisition de terrain à la Loge.

Le Maire a fait intervenir un géomètre pour la division des parcelles appartenant à Monsieur AYMON.

Le Maire explique que Monsieur Jacques AYMON propose de vendre à la Commune les parcelles E 1279, E 1281 et E 1283 situées au lieu-dit « La Loge », d’une superficie de 626 m².

Le Maire souligne l’opportunité d’acquérir cette parcelle pour l’aménagement du secteur de la Loge. Il propose de fixer le prix du m² à 6,50 €, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 Décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 15 voix POUR.

- DÉCIDE d’acquérir les parcelles cadastrées E 1279, E 1281 et E 1283 (626 m²) sises au lieu-dit « La Loge », appartenant à Monsieur Jacques AYMON au prix de 6,50 € le m² soit 4069 € pour un total de 626 m².
- CHARGE le Maire ou l’un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.

- DIT que les frais concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

2- Convention de prêt à usage

La commune possède un terrain chemin bas de Bury qui permettra par la suite d'accéder à la Cisse. Un agriculteur Monsieur GUILLY souhaite exploiter ce terrain situé près de ses parcelles. Il est nécessaire d'établir une convention appelée prêt d'usage ou commodat pour un an renouvelable.

Le Maire propose la délibération suivante :

La commune de Molineuf est propriétaire de deux parcelles de terrain figurant au cadastre sous la référence section F 155 et F 156.

Ces parcelles sont situées en zone agricole conformément au Plan Local d'Urbanisme de la commune en date du 14 Mars 2013.

La commune de Molineuf souhaite aujourd'hui mettre les dites parcelles à disposition d'un exploitant agricole afin de ne pas les laisser se dégrader par leur non usage.

Toutefois la destination agricole de cette parcelle peut être amenée à changer dans les années à venir.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de consentir une mise à disposition de ces parcelles pour une courte durée à titre gracieux dans le cadre d'un prêt à usage ou commodat.

Le prêt à usage ou commodat est un contrat par lequel l'une des parties met un bien à disposition d'une autre, à charge pour cette dernière de le restituer après usage. Ce contrat est par essence gratuit, sa durée est libre, et il doit respecter les dispositions de l'article 1875 et suivant du Code Civil.

Monsieur Emmanuel GUILLY, exploitant agricole d'une parcelle attenante à la F155 et F156 propose à la commune de Molineuf d'effectuer l'entretien de cette dernière.

A cet égard une convention de prêt à usage doit donc être signée afin de définir les modalités de ce prêt à usage.

3- Budget primitif 2015

Le Maire rappelle que le choix des investissements s'est fait lors de la réunion de la commission de Finances fin 2014.

Une autre réunion finances a eu lieu le 26 Mars et il a été décidé de ne pas augmenter les impôts, la commune se situant dans la moyenne départementale.

Le Maire donne la parole à Monsieur CHAMP, adjoint aux finances, qui commente les propositions budgétaires par chapitre.

Il explique que 70 000 € sont prévus en section de fonctionnement pour les études du secteur de La Loge.

Ces montants seront réimputés dans le budget annexe du lotissement qui sera créé en cours d'année.

Les postes entretien des bâtiments et voies et réseaux sont diminués car il y a moins de réalisé ces dernières années par rapport au prévisionnel.

La participation au SIVOS est en diminution du fait d'un contrat non renouvelé.

Madame DAVY fait part d'une demande de l'Harmonie Fanfare d'Orchaise qui souhaite que leur subvention soit augmentée cette année, car le Conseil général a baissé toutes les subventions accordées aux associations. Le Maire répond que le montant a été augmenté cette année.

Madame DAVY demande s'il est possible d'acheter du matériel et de la vaisselle pour la salle des fêtes chaque année, pour améliorer le stock. Monsieur GROSOS souhaite un micro- ondes. Le Maire leur demande de fournir une liste.

En recettes, Monsieur CHAMP annonce le montant des dotations de l'État en très nette diminution, voire disparition pour certaines.

Les indemnités pour l'Agence Postale Communale s'élèvent à 1000€ par mois, pour 2015.

Concernant- L'AFFECTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que le résultat de fonctionnement 2014 de la Commune

- excédent de 224 916,92 € sera affecté au compte 1068 en réserves pour un montant de 120 000 €.

- le solde disponible de 104 916 ,92 € est affecté comme suit :

* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002) 104 916,92 €

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit le taux des trois taxes directes locales, à 15 voix POUR.

• Taxe d'habitation	...	15,27%
• Foncier bâti	...	29,59%
• Foncier non bâti	...	108,18%
Produit fiscal attendu	...	335 908 €

En investissement, il est prévu de modifier le PLU pour la mise en compatibilité du projet de La Loge, de poursuivre la restauration du mur du cimetière, des trottoirs avenue d'Orchaise et autour de la Mairie, de restaurer deux tableaux à l'Église Saint- Secondin, d'acheter une plaque vibrante, des panneaux de signalisation et une tente de réception.

Un emprunt de 25 000 € sera nécessaire pour équilibrer le budget dans le cas où toutes les dépenses inscrites seraient réalisées.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget Primitif 2015 de la commune résumé tel qu'il suit a été approuvé, à 15 voix POUR.

• Section de fonctionnement	...	726 000 € en dépenses
	...	726 000 € en recettes
• Section d'investissement	...	370 830 € en dépenses
	...	370 830 € en recettes

4- Questions diverses.

- Carte scolaire.

Monsieur FROMET indique que le RPI Molineuf-Chambon-Orchaise n'est pas cité dans le projet de carte scolaire mais le Comité Technique n'a pas statué. Cinq postes doivent être récupérés sur le Loir-et-Cher.

Madame DAVY demande si le SIVOS a fait un courrier aux parents démissionnaires. Monsieur FROMET répond que les 3 Maires et lui-même ont décidé de ne pas le faire car cela aurait pu être interprété comme un sentiment de culpabilité de la part du SIVOS, ce qui n'est pas le cas.

- Bibliothèque municipale.

Madame BOBIN cesse son activité en tant que bénévole à la bibliothèque début juillet. Pour faire le point sur son remplacement les élus de la commission bibliothèque se sont réunis avec tous les bénévoles : 4 de Molineuf, 2 d'Orchaise. Ce fut un bon échange.

Les bénévoles donnent 807 heures/an de leur temps dont 460 heures par Madame BOBIN. La plupart sont en activité et ne pourront la remplacer, par manque de temps.

Le Maire demande qu'un appel aux bénévoles soit effectué dans le MDN.

- Économies d'énergie.

Le Maire a rencontré le correspondant de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN41) qui veut sensibiliser les élus sur les économies d'énergie à réaliser en matière d'éclairage public.

Le Maire lui a proposé de venir en parler lors d'un prochain conseil municipal.

- SIPO d'ONZAIN

Le Maire informe les membres du conseil municipal que sa dissolution est en cours.

- Conseils municipaux.

Le conseil municipal du 16 avril est annulé.

Celui du jeudi 21 mai est reporté au vendredi 29 mai.

- Salle du Jeu de Paume à Blois.

Le Maire indique que la Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys avait déjà baissé cet investissement de 1 million d'euros. Ce projet vient à nouveau d'être diminué de 6 millions d'euros du fait de la baisse des dotations de l'État.

- **La Marguerite.**

Monsieur MANDARD rappelle que l'Association Vallée de la Cisse organise chaque année une randonnée pédestre avec plusieurs communes formant des pétales de marguerite. Cette année elle se déroulera le 14 mai et partira de Saint Lubin en Vergonnois. Monsieur MANDARD demande des bénévoles pour Molineuf. Jean-Yves GUELLIER et Christine PAVYse proposent.

- **La Ferme des Oliviers.**

Monsieur LAGRANGE a demandé à rencontrer le conseil municipal pour échanger sur son projet de centre de soins pour animaux et création d'un site d'élevage de la faune sauvage. Cette rencontre aura lieu le mardi 5 mai à 18h30.

TOUR DE TABLE.

- Mr PILLOT indique que la réunion concernant le projet d'enquête publique pour la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour La Loge a eu lieu le 19 Mars avec les personnes associées. Agglopolys a émis quelques observations. Le dossier complet a été déposé à la Préfecture. Un commissaire enquêteur va être désigné.
- Mr GOHIER informe le Conseil que le site des Rinceaux a été nettoyé sur toute la longueur et en sortie de station d'épuration. La commune a loué un désherbeur thermique- les pesticides étant interdits. L'opération va être renouvelée dans 4 semaines.
- Mr FROMET évoque le projet de semer des fleurs le long du mur du cimetière et de la jachère fleurie près de l'école.
- Il indique que le Syndicat d'eau a voté le budget 2015. Une baisse des recettes de 2,7 % est constatée du fait de la baisse de la consommation. Les charges ont aussi diminué de 1,4 %. L'encours de la dette au 31 décembre est de 8060 €.
- Monsieur MANDARD indique qu'une demande de subvention a été faite auprès du Pays des Châteaux pour la 10^{ème} Promenade artistique- 3000 € sont accordés comme l'année précédente.
Concernant le projet de mutuelle commun, André MANDARD informe le conseil que 145 foyers des communes de Chambon/Molineuf/Orchaise, ce qui représente environ 350 personnes, ont répondu. Sont intéressés : aussi bien des retraités, des familles ou des salariés. L'analyse globale est en cours.
- Madame DAVY demande si le recrutement des jeunes en jobs d'été est reconduit.
Le maire demande l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal est d'accord pour reprendre la même formule en 2015.

Aucune autre question n'est soulevée. La séance est levée à 23h40.